

Décision

Générale

colonial

Décision n° 554 accordant une permission de deux mois à Abdillahi Ali.

n° 554

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
4 juin 1948Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948Date du numéro
30 juin 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu la demande en date du 26 mai 1948 d'Abdillahi Ali. boy à l'Hôtel du Gouvernement

Vu l'avis favorable du gestionnaire comptable de l'Hôtel du Gouvernement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. le médecin lieutenant deux mois à solde entière, pour en jouir en Somaliland, est accordée à Abdillah Ali, boy à l'Hôtel du Gouvernement. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 19 juin 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur. P.-H. SIRIEX.